

---

## **AVIS DE MARCHÉ DE TRAVAUX**

### **Intitulé du marché : Projet d'Electrification Transfrontalier de Communautés Rurales du Burkina Faso à partir du Ghana Lieux d'exécution : Burkina Faso et Ghana**

#### **1. Référence de publication**

CRB/PROJ/TX/49-39

#### **2. Procédure**

Ouverte

#### **3. Programme**

Fonds Européen de Développement (Facilité ACP-CE pour l'Energie)

#### **4. Financement**

Convention de financement 9 ACP RPR 49-39

#### **5. Pouvoir adjudicateur**

Système d'Echanges d'Energie Electrique Ouest Africain

Zone des Ambassades PK6 Quartier Tokplegbe

BP 2907, Cotonou, Benin

## **SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ**

#### **6. Description du marché**

Le Système d'Echange d'Energie Electrique Ouest Africain (EEEOA) a été créé par Décision A/DEC.5/12/99 de la 22ème session du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO. Il a pour mission d'intégrer les réseaux électriques nationaux en un marché régional unifié en vue d'assurer une fourniture d'énergie fiable, durable et à coût abordable aux populations de la CEDEAO. Pour ce faire, l'EEEOA doit, entre autres, développer et faciliter les échanges d'énergie transfrontaliers entre les Etats membres. Le présent projet s'inscrit dans ce cadre et consiste à fournir de l'électricité à des communautés cibles au Burkina Faso à partir du Ghana. Le but du projet est de favoriser l'accès à l'énergie par les communautés rurales au Burkina, à savoir, Ouessa, Kolinka, Mogande, Nouaho, Kanyire-Sangabouli, la croissance économique, la création de richesse et de réduire la pauvreté. L'EEEOA est responsable de la coordination du projet et travaille en collaboration avec Volta River Authority (VRA), et la Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL) pour la réalisation du projet.

## **7. Nombre et intitulés des lots**

Deux [2] lots [1] dont un [1] pour les travaux au Ghana et un [1] lot pour les travaux au Burkina Faso

## **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

### **8. Éligibilité et règle d'origine**

La participation au marché est ouverte à toutes les personnes morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] établies dans l'un des États membres de l'Union européenne ou dans l'un des pays et territoires des régions couvertes et/ou autorisées par les instruments spécifiques applicables au programme d'aide au titre duquel le marché est financé (voir également rubrique 22 ci-après). Tous les biens fournis dans le cadre du présent marché doivent être originaires de ces pays. La participation est également ouverte aux organisations internationales. La participation des personnes physiques est directement régie par l'instrument spécifique applicable au programme sur la base duquel le marché est financé.

### **9. Situations d'exclusion**

Les soumissionnaires doivent soumettre une déclaration signée, incluse au formulaire de soumission pour un marché de travaux, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations énumérées au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles pour les actions extérieures de la CE.

### **10. Nombre d'offres**

Les soumissionnaires peuvent soumettre pour tous les lots. Les offres couvrant une partie d'un lot ne seront pas prises en considération. Tout soumissionnaire peut indiquer dans son offre qu'il consentira une remise au cas où son offre serait retenue pour plusieurs lots. Les soumissionnaires ne peuvent pas soumettre une offre pour une variante en plus de leur offre pour les travaux requis dans le dossier d'appel d'offres.

### **11. Garantie de soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir une garantie de soumission de **6 000 EUR** pour le lot du Burkina Faso et **8 000 EUR** pour le lot du Ghana. Cette garantie sera restituée aux soumissionnaires non retenus une fois que l'appel d'offres aura été mené à terme, et à l'attributaire ou aux attributaires après la signature du contrat par toutes les parties.

### **12. Garantie de bonne exécution**

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une garantie de bonne exécution de 10% du montant du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie dans un délai de 30 jours à compter de la réception par le soumissionnaire du contrat signé par le pouvoir adjudicateur. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le contrat sera frappé de nullité et un nouveau contrat pourra être établi et adressé au soumissionnaire ayant présenté la deuxième meilleure offre conforme.

### **13. Visite de site**

Une visite de site facultative(s) sera organisée(s) le 8 et 9 décembre 2008 pour les sites au Burkina et le 11 et 12 décembre pour les sites au Ghana. Les coordonnées des personnes de

contact pour confirmer la participation sont :

### **Côté Burkina**

M Narcisse SAWADOGO

Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL)

01 BP 54 Ouagadougou 01

Burkina Faso

Tel : +226-50 30 61 00/02/03

Email: narcisse.sawadogo@sonabel.bf

### **Côté Ghana**

Project Director

WAPP 330kV Coastal Transmission Backbone Directorate

Volta River Authority

P O Box MB77

Accra

Tel: +233-251-21289 ou +233-251-20620

Email:dwapp@vra.com

### **14. Validité des offres**

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

### **15. Délai de mise en oeuvre**

12 mois

---

## **CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION**

### **16. Critères de sélection**

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux soumissionnaires. Dans le cas où les soumissions seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble :

Le chiffre d'affaires annuel moyen du soumissionnaire sur les derniers trois exercices doit être équivalent à **1 000 000 Euro**.

Il doit exécuter au moins 70% des travaux du contrat par ses propres moyens, ce qui veut dire qu'il doit disposer de l'équipement, des matériaux, des moyens humains et financiers nécessaires pour lui permettre d'exécuter ce pourcentage du contrat.

Il doit avoir accès à un crédit et à d'autres facilités financières suffisantes pour assurer la marge brute d'autofinancement nécessaire pendant la durée du contrat. Le montant disponible doit dépasser l'équivalent de **500 000 Euro**.

S'il est un autre membre d'une Joint Venture/Consortium, il doit avoir la capacité d'exécuter au moins 10% des travaux du contrat par ses propres moyens.

Il doit avoir terminé au moins cinq [5] projets de même nature/montant/complexité que ceux envisagés au cours des cinq [5] dernières années.

Tous les membres essentiels de son personnel doivent avoir au moins cinq [5] années d'expérience adéquates et des qualifications certifiées et pertinentes dans l'exécution de travaux comparables à ceux du projet.

## **17. Critères d'attribution**

L'offre économiquement la plus avantageuse.

---

## **SOUMETTRE UNE OFFRE**

### **18. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres ?**

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu aux adresses suivantes :

1. Secrétariat de l'EEEOA  
Zone des Ambassades PK6 Quartier Tokplégbé  
BP 2907, Cotonou, Benin  
Tel : +229-21-37-41-95 ou +229-97-22-07-57
2. 330kV WAPP Coastal Transmission Backbone Directorate, Akuse  
Volta River Authority  
P O Box MB77  
Accra  
Tel: +233-251-21289 ou +233-251-20620
3. Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL)  
55, Avenue de la Nation  
01 BP 54 Ouagadougou 01  
Burkina Faso  
Tel : +226-50 30 61 00

moyennant le paiement de 100 000 FCFA ou GH¢250 qui exclut les frais de port. Il peut également être consulté dans les locaux du pouvoir adjudicateur, à l'adresse indiquée au point 5. Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à [adiallo@ecowapp.org](mailto:adiallo@ecowapp.org) ou [cisse@ecowapp.org](mailto:cisse@ecowapp.org) (en mentionnant la référence de publication indiquée au point 1) au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 19. Le pouvoir adjudicateur doit répondre aux questions au plus tard 11 jours avant la date limite de soumission des offres. D'éventuelles clarifications au dossier d'appel d'offres seront publiées sur le site web de l'EEEOA à [www.ecowapp.org](http://www.ecowapp.org).

### **19. Date limite de soumission des offres**

Mercredi le 21 janvier 2009 à 10h00 (heure locale au Benin).

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

### **20. Séance d'ouverture des offres**

Mercredi 21 janvier 2009 à 10h30 (heure locale) au Secrétariat de l'EEEOA (Salle de réunion), Zone des Ambassades PK6 Quartier Tokplegbe, Cotonou, Benin.

### **21. Langue de la procédure**

Toutes les communications pour cette procédure devront être effectuées en français pour le coté Burkina et en anglais pour le coté Ghana.

### **22. Base juridique**

Accord de partenariat signé à Cotonou le 23 juin 2000, tel que modifié en 2005.

Décision 2/2002 du Conseil des Ministres ACP-CE publiée au JOUE L 320 du 23.11.2002.